REGLEMENT DU JEU « UNO 12 Méga »

Article 1: L'ORGANISATEUR

STANDARD SHARING SOFTWARE, ci-après désignée sous son nom commercial

« 3S GlobalNet » société anonyme au capital de dix millions de dinars tunisien, représentée

par son Directeur Central de l'Exploitation Monsieur Amine Achour, élisant domicile à

Immeuble 3S, lotissement Ennasim, Montplaisir, immatriculée auprès de l'administration

fiscale sous l'identifiant numéro 024489TAM000, enregistrée au registre de commerce de

Tunis sous le numéro B19821997, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat

conformément à la loi n°2002---62 du 9 juillet 2002, relative aux jeux promotionnels,

dénommé « Fidélisation».

Article 2 : DUREE

Le jeu est organisé à partir du 15 Septembre jusqu'au 31 Octobre 2020

**Article 3: CONDITIONS DE PARTICIPATION** 

Il s'agit d'un jeu sans obligation d'achat. La participation au Jeu est ouverte uniquement à

toute personne résidante en Tunisie à la date de leurs participations.

Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas à ces conditions, ainsi que les

mandataires sociaux et membres du personnel de la société organisatrice, de toute société

qu'elle contrôle ou sous contrôle commun avec elle et de toute personne impliquée dans

l'organisation et/ou la mise en œuvre de la page fan et/ou du Jeu ainsi que tous les membres

de leurs familles.

L'Organisateur procèdera, dans la limite des moyens à sa disposition à la vérification du

respect des critères et conditions mentionnés plus haut.

**Article 4 : MECANISME** 

Le jeu se passe comme suit :

Les nouveaux clients Gnet ayant souscrit un nouvel abonnement UNO ADSL 12Méga,

entre le 15 septembre et le 31 Octobre 2020, participent automatiquement au tirage au

sort.

- Les **Clients Gnet**: nouveaux clients, ayant souscrit un nouvel abonnement outre qu'UNO ADSL 12Méga, entre le 15 septembre et le 31 Octobre 2020, ou anciens clients Gnet, doivent remplir en ligne le coupon de participation à partir du site <a href="https://www.gnet.tn">www.gnet.tn</a>
- Les Non clients Gnet, doivent envoyer le coupon de participation à l'huissier (à télécharger à partir du site <u>www.gnet.tn</u>), durant la période du 15 septembre au 31 Octobre 2020.

Un tirage au sort sera organisé à la fin du jeu pour désigner 50 gagnants parmi les participants.

Le jeu prendra fin le 31 Octobre 2020 et l'annonce du gagnant sera à partir de 3 Novembre 2020.

Le nom des gagnants du jeu seront disponibles sur la page fan <a href="https://www.facebook.com/GlobalNet/">https://www.facebook.com/GlobalNet/</a>

### **Article 5: LES LOTS MIS EN JEU**

A la fin du jeu, seront élus 50 gagnants suite à un tirage au sort.

Chaque gagnant remportera un Smart band d'une valeur unitaire de 90,756dt ht. La valeur totale des 50 smart band est de 4 537.800dt HT

# **Article 6: MODE DE DECLARATION DES RESULTATS**

La déclaration du gagnant sera communiquée sur la page Fan de la marque.

Un Huissier de justice, Maître Adene Smadeh, dont le cabinet est sis au 51 Avenue de la Liberté 1004 Tunis, Veillera au bon déroulement de la sélection du gagnant et validera son identification.

Le gagnant autorise toute vérification concernant leur identité. Toute information d'identité fausse entraîne la nullité de la participation et du gain.

Le gagnant ne peut se désister de leurs prix au profit d'une autre personne de leurs choix.

Chaque gain est strictement nominatif.

Tout gagnant mineur doit être accompagné par son tuteur légal pour pouvoir bénéficier de

son gain et ce à la suite de la présentation d'un dossier comportant une copie de la CIN du

tuteur et un extrait de naissance du gagnant mineur.

Après 1 mois de la déclaration des résultats, les lots gagnés non réclamés seront la propriété

de la société Organisatrice.

Aucune contrepartie de quelque nature que ce soit ne sera prise en compte par la Société

Organisatrice. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait

survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du gain.

Article 7 : CONSENTEMENT ET RENONCIATION

Sera désignée gagnante, seule la personne qui aura accepté de donner son aval &

autorisation pour l'exploitation de son image et son nom par la marque GlobalNet (photos,

vidéo, presse) dans le cadre de ce jeu.

Le gagnant, autorise l'Organisateur, à citer son nom, photos et vidéos, par tous procédés et

sur tous supports, pendant une durée d'un (1) an, aux fins de la promotion de ses services,

sans que ceci lui ouvre d'autre droit, rémunération ou indemnité autre que la remise du prix

attribué.

De même, le gagnant accepte d'ores et déjà de participer à la demande de l'Organisateur à

tout évènement public ou privé visant la promotion du Jeu dans la limite de l'évènement. Les

données personnelles collectées seront conservées et utilisées conformément à la loi

organique du 27 juillet 2004 relative à la protection des données à caractère personnel. Les

candidats disposent des droits édictés par ladite Loi. Le seul fait de participation à ce jeu

implique l'acceptation du présent règlement.

**Article 8: CLAUSES PARTICULIERES** 

L'Organisateur déclare et garantit que le jeu présent respecte les règles déontologiques en matière de jeux promotionnels. L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable si, pour quelque raison que ce soit, la connexion Internet du participant devait être interrompue ou si le participant n'a pas pu accéder au site durant la période du jeu ou si un dommage (virus informatique...) a été subi lors de la participation.

#### **Article 9 : FRAUDES**

L'Organisateur pourra annuler tout ou une partie du jeu s'il apparait que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination du gagnant.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

#### **Article 10 : RESPONSABILITE**

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité et du résultat du jeu. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. L'organisateur tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur le nom du gagnant.

## **Article 11: FORCE MAJEURE**

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, écourter, interrompre, ou annuler le présent jeu dans l'éventualité d'un cas de force majeure ou de tout autre évènement indépendant de sa volonté, qui rendrait impossible la poursuite du jeu conformément au présent règlement.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée de ce fait, et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants. L'organisateur se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée.

Article 12: DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé chez Maître Notaire « Maître Slim Draouil » dont le cabinet

est sis au 9 avenue Bab Bnet, est adressé gratuitement à toute personne en faisant la

demande écrite. Le timbre nécessaire à la demande de règlement sera remboursé sur simple

demande sur la base du tarif en vigueur. Le règlement du jeu est disponible gratuitement sur

la page fan Facebook https://www.facebook.com/GlobalNet/

**Article 13: LOI APPLICABLE** 

Le présent règlement est soumis à la loi Tunisienne.

**Article 14: REGLEMENT DES DIFFERENDS** 

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent

règlement et de l'arbitrage de l'organisateur pour les cas prévus et non prévus. Toute

question relative à l'application ou l'interprétation du règlement sera tranchée à l'amiable

sans recours possible par la Société Organisatrice en fonction de la nature de la question.

En cas de désaccord définitif, et sous réserve des dispositions légales, les tribunaux de Tunis

seront les seuls compétents.

Fait à Tunis le 14/09/2020

L'agence Access to ebusiness

La société «GlobalNet»

Gestionnaire du jeu

Commanditaire du jeu

Maître SlimDraouil

**Huissier Notaire**